Image not found or type unknown

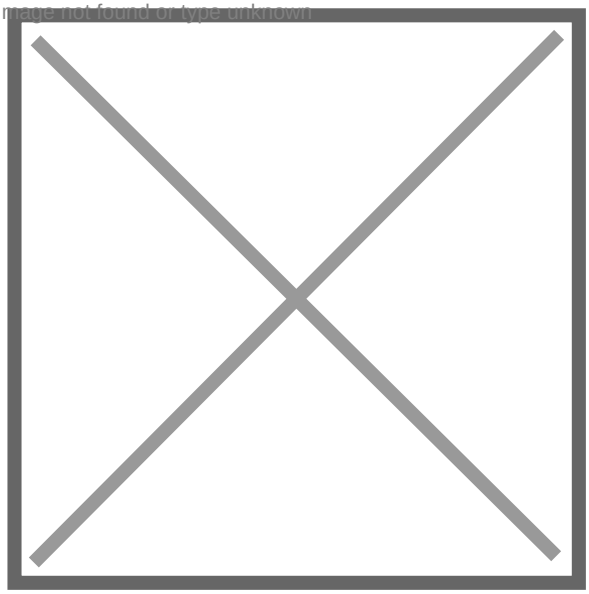

Avis de depot acte a l'etude

Par **juste**, le **20/03/2011** à **12:47**

Bonjour,
CA fait 1 mois que j'ai reçue une lette simple de l'hussier de justice ...Ils me dis que la copie de l'acte est conserveé pendant trois mois...Donc j'ai encore le temp pour aller la chercher... ?et apres ils me disens que vous avez 15 jours pour presenter au tribunal avec votre avocat..?
Donc , si j'ai bien compri :j'ai trois mois pour aller chercher la copie de l'acte et et apres j'ai 15 jours pour me presenter au tribunal avec mon avocat?
Et pourquoi ils ne m'ont pas l'envoyé par lettre recomandé?
merci de vos reponses par avance

Par **Marion2**, le **20/03/2011** à **13:50**

Dans un cas comme le vôtre, que la copie soit conservée 3 mois n'a aucune importance, IL FAUT ALLER CHERCHER ce document au plus tôt.

Les huissiers n'envoient jamais ce genre de documents en recommandé. C'est à la personne concernée d'aller le récupérer rapidement.

Par **juste**, le **20/03/2011** à **14:30**

et que est ce que je risque si je n'irai pas la chercher?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés